

BALANZAC

BULLETIN MUNICIPAL



JUILLET 2024

SOMMAIRE

- P3 LES ÉLUS**
- P4 MAIRIE**
- P13 INFORMATIONS MUNICIPALES**
- P20 ENFANCE/JEUNESSE**
- P24 VIE COMMUNALE**
- P26 ACTION SOCIALE**
- P30 INFORMATIONS LOCALES**
- P32 A VOS AGENDAS**
- P34 LES TRANSPORTS**

LES ÉLUS

Dominique BERNARD

Maire – 06.07.97.38.38 – sarl.bernard.dominique@orange.fr

Les adjoints

Bernard COMPAN

1er Adjoint – 06.20.23.05.16 – marynard.compan@free.fr

Philippe DUTREUIL

2ème Adjoint – 06.78.76.61.18 – philippe.dutreuil@wanadoo.fr

Maryse GOMBAUD

3ème Adjoint – 06.82.81.45.45 – marysegombaud@orange.fr

Christelle BERNARD

4ème Adjoint – 06.73.40.30.07 – carronchristellecc@hotmail.fr

Les conseillers municipaux

Loïc BERNARD

Conseiller Municipal

William CANONNE

Conseil Municipal

Alain DRILLAUD

Conseiller Municipal

Sandrine GACHET

Conseiller Municipal

Natacha GAUDIN

Conseiller Municipal

Valérie HERAUD

Conseiller Municipal

Jean-Guy PAUMET

Conseiller municipal

Jean-Michel TANCHAUD

Conseiller Municipal

Sonia VIDAL

Conseiller Municipal



MAIRIE DE BALANZAC



70 Route de l'Océan
17600 BALANZAC



05.46.94.72.30



mairie@balanzac.fr



www.balanzac.fr

Horaires d'ouverture



Lundi	14h00-18h00
Mardi	14h00-18h00
Jeudi	09h00-12h00
Vendredi	14h00-18h00
Samedi	09h00-12h00



CONTACTS

Communauté de Communes

Cœur de Saintonge

] 05.46.95.35.83

France Services

] 05.46.73.19.90

La Poste Saujon

] 09 70 82 36 31

Ecole de Balanzac

] 05.46.94.75.05

SIVOS-Périscolaire

] 05.46.95.28.71

Presbytère Saujon

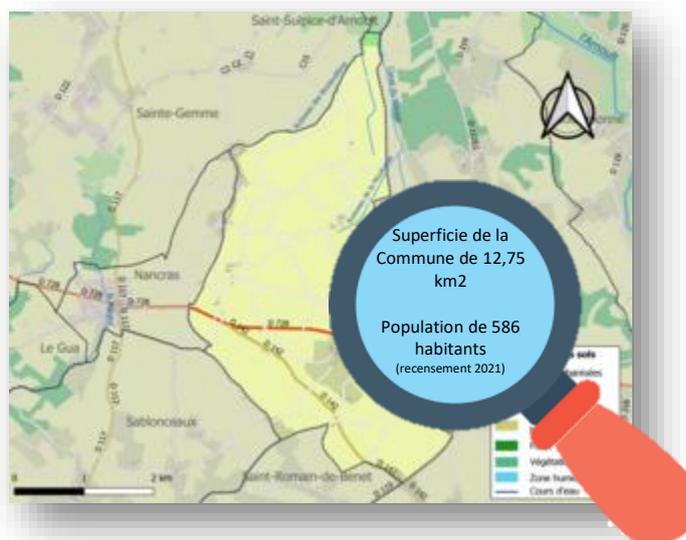
] 09.54.18.44.40

Gendarmerie Corme Royal

] 05.46.94.72.17

Ambulance Corme Royal

] 05.46.94.43.52



VOTRE ÉQUIPE COMMUNALE

ADMNISTRATIF



Mme Sylvie PERISSÉ
Secrétaire de Mairie



Mme Mélanie GOMEZ
Adjointe Administrative

TECHNIQUE



M. Vincent GUERRA
Responsable Services Techniques



Mme Cindy GENTILHOMME
Adjointe Technique



M. Romain FRESNAY
Adjoint Technique

RESTAURATION SCOLAIRE



Mme Emilie TARTAMELLA
Agent de Restauration



Mme Laëtitia BERNARD
Agent Restauration

EXTRAIT DES MINUTES MUNICIPALES

Séance du 14 décembre 2023

POINTS INCENDIE

Le Conseil Municipal valide la bâche incendie de La Moulinette qui été en suspens depuis environ une année ; Le devis devra être mis à jour par la RESE et la demande de DETR devra être faites sur la plateforme de la Préfecture.

Pour le village de Chez Bodin et Les Planches, il faudra des bornes incendies.

Concernant Les Boutaudières, un terrain appartenant à Monsieur David Raffé sur la commune de Ste Gemme pourrait être retenu pour protéger ce village limitrophe de Nancras et Ste Gemme.

La Mairie de Ste Gemme s'est proposée de gérer le dossier et demandera une participation financière à Balanzac et Nancras.

RETRAIT DELIBERATION TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par délibération du 27 juin 2023, le Conseil Municipal de Balanzac s'est opposé au transfert de la compétence police de publicité à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge conformément à la réglementation.

Toutefois par courrier du 17 novembre 2023, les services du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Saintes ont émis un avis défavorable au vu des observations suivantes :

Les Conseil Municipal n'a pas compétence pour s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité, ce dernier étant exercé par le Maire au nom de la commune, en application des dispositions fixées à l'articles L581-3-1 du Code de l'Environnement.

De plus, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge n'ayant pas de compétence PLU ou RPL, il est précisé que le III de l'article 17 de la loi du 22 aout 2021 précitée ne prévoit pas pour les communes de moins de 3500 habitants de droit d'opposition des maires.

C'est pourquoi, il est demandé à l'assemblée de retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retirer la délibération n°24 du 27 juin 2023 concernant l'opposition au transfert dès la compétence police de la publicité extérieure à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

RECRUTEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe que suite aux entretiens du 12 décembre 2023 pour le recrutement d'adjoint administratif, Madame Mélanie GOMEZ a été choisie pour occuper le poste. Elle est actuellement en congés maternité et prendra le poste au 1^{er} avril 2024.

Dans cette attente, une demande de remplacement sera faite auprès du CDG17 pour avoir une personne du 15 janvier 2024 au 31 mars 2024.

DEMANDE ABRI BUS A LA COLOMBIERE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de parents du village des Boutaudières de

NANCRAS souhaitant la création d'un abri bus au village de La Colombière.

La commune de NANCRAS a également eu cette demande puisque le village est limitrophe avec Balanzac.

Dans tous les cas, Balanzac n'est pas propriétaire de foncier sur la Colombière.

Cependant, il y a l'ancien quai à vendanges Rue du Quai qui est la propriété de la CAVE COOP DE LA SEUDRE et qui n'est plus utilisé. Un courrier leur sera adressé pour savoir si elle est vendeuse de cette parcelle.

La décision devra être prise en commun avec NANCRAS.

DEFINITION DES ZONES ENR

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Monsieur le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un

Monsieur le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire Photovoltaïque au sol : il est proposé de ne pas instaurer une zone d'accélération sur cette énergie
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération
- Zone 1 : Champs à Nicolas
- Zone 2 : La métairie
- Zone 3 : Cabinet

- Zone 4 : Le Cherpre
 - Zone 5 : Les Bassetries/ Maine Grolier
 - Zone 6 : Le Franchit/Les Piphanes/ La Colombière
 - Zone 7 : Les Geais
 - Zone 8 : Les Boutaudières
 - Zone 9 : La Moulinette
 - Zone 10 : Le Moulin de Bas
 - Zone 11 : Les Roseaux sud
 - Zone 12 : Les Roseaux
 - Zone 13 : Gros Talon
 - Zone 14 : La Sicardière
 - Zone 15 : Sur Les Vignes/ Bois Jean-Gou/ Les Planches
 - Zone 16 : Le Bourg
 - Zone 17 : La bachelerie
 - Zone 18 : Le Perat/ Bois Jean-Gou/ Les Planches
 - Zone 19 : Les ablières
 - Zone 20 : Chez Bodin
 - Zone 21 : Zone AENR parc éolien WPD
- Solaire Thermique au sol au sol : il est proposé de ne pas instaurer une zone d'accélération sur cette énergie
 - Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
 - Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
 - Éolien : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération
 - Biomasse : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur cette énergie.
 - Géothermie (y compris PAC géothermique) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération de cette énergie,
 - Pompes à chaleur aérothermique : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie
 - Valorisation de l'énergie fatale (chaud ou froid et du gaz de mine) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie
 - Hydroélectricité : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie.
 - Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération : il est proposé de ne

pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération,
- arrête les modalités de concertation précisées ci-dessus,
- précise que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du conseil municipal et transmise au référent préfectoral,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

La consultation de la population aura lieu du 16 au 26 décembre 2023. Elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres et publié sur le site internet.

FORMATION CACES

Monsieur le Maire informe que la formation attestation de compétences Engins de Chantier initiale de 2 jours a été proposé pour un montant de 240 €.

Le Conseil Municipal souhaite que les deux agents du service technique y participent.

Séance du 25 mars 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE DE BALANZAC

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu	238 496.95
Réalisé	89 048.79
Reste à réaliser	30 350.00
Recettes Prévu	238 496.95
Réalisé	54 912.81
Reste à réaliser	550.00

Fonctionnement

Dépenses Prévu	580 391.34
Réalisé	377 355.38
Reste à réaliser	0,00
Recettes Prévu	580 391.34
Réalisé	607 450.03
Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-34 135.98
Fonctionnement	230 094.65
Résultat global	195 958.67

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2023 « LOCAUX COMMERCIAUX »

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu	39 541.99
Réalisé	39 403.10
Reste à réaliser	0.00
Recettes Prévu	39 541.99
Réalisé	19 897.99
Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses Prévu	33 269.17
Réalisé	13 867.87
Reste à réaliser	0.00
Recettes Prévu	33 269.17
Réalisé	31 703.60
Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-19 505.11
Fonctionnement	17 835.73
Résultat global	-1 669.38

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'aide au secrétariat de mairie

- Accueil du public
- gérer les formalités administratives courantes
- réaliser les tâches courantes du secrétariat
- gestion de la plateforme urbanisme
- gestion du site internet
- rédaction du bulletin communal et communication
- Facturation cantine et garderie
- gestion de la plateforme des arrêts de travail

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet 28/35ème à compter du 1er avril 2024, pour effectuer les tâches ci-dessus énumérées

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

ATTRIBUTION PRIME POUVOIR ACHAT EXCEPTIONNELLE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

Les bénéficiaires et conditions d'attribution

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

REMUNERATION BRUTE PERCUE AU TITRE DE LA PERIODE COURANT DU 1er Juillet 2022 au 30 Juin 2023	Montant proposé
Inférieure ou égale à 23 700 €	500 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	400 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	350 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	250 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	200 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

- de prévoir les crédits correspondants au budget,
- que la présente délibération entre en vigueur le 1er avril 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS 11/24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant au 1er avril 2024 :

CADRE EMPLOIS	ÖU	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIER ADMIN.				
Adjoint adm. princ. 1ère classe		C	01	33 H
Adjoint adm. principal 2ème classe		C	01	28 H
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise		C	01	35 H
Adjoint technique (aide cantine)		C	01	8,10 H
Adjoint technique (cantinière)		C	01	16 H
Adjoint technique (voirie)		C	01	20 H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 64.

Séance du 15 avril 2024

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024

Compte tenu des dépenses de fonctionnement plus importantes (recrutement personnel - hausse des carburants) et les travaux de sécurité de la RD 728 dans le bourg en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

de modifier les taux en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	TAUX 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	35,20 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	51,41 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe habitation sur les logements vacants si instituée)	7,55
Cotisation foncière des entreprises	0

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des présents

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 MAIRIE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 25 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	42 764.31
- Un excédent reporté de :	187 330.34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	230 094.65
- Un déficit d'investissement de :	34 135.98
- Un déficit des restes à réaliser de :	29 800.00
Soit un besoin de financement de :	63 935.98

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 :	
EXCEDENT	230 094.65
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	63 935.98
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	166 158.67

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	
DEFICIT	34 135.98

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 MAIRIE

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses :	261 372.65
Recettes :	291 172.65

Fonctionnement

Dépenses :	629 141.67
Recettes :	629 141.67

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses :	291 722.65 (dont 30 350 de RAR)
Recettes :	291 722.65 (dont 550,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	629 141.67 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	629 141.67 (dont 0,00 de RAR)

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 « LOCAUX COMMERCIAUX »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 25 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	9 940.56
- Un excédent reporté de :	7 895.17
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	17 835.73
- Un déficit d'investissement de :	19 505.11
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	19 317,99

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 :	
EXCEDENT	17 835.73
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	17 835.73
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	
DEFICIT	19 505.11

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 « LOCAUX COMMERCIAUX »

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses :	29 505.11
Recettes :	29 505.11

Fonctionnement

Dépenses :	25 500.00
Recettes :	25 500.00

Pour rappel, total budget
Investissement
Dépenses : 29 505.11 (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 29 505.11 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement
Dépenses : 25 500.00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 25 500.00 (dont 0,00 de RAR)

RÉPARTITION FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de répartition 2024 des fournitures scolaires des trois écoles du RPI (Balanzac - Nancras - Sablonceaux)

Le nombre total d'élèves est de 167

9185 : 167 = 55,00 € par élève

Pour les 14 élèves des autres communes le coût sera divisé en 3, soit :

55,00 x 14 = 770,00 € : 3 = 257,00 €

Le coût pour la commune est donc de :

BALANZAC : 55,00 € x 52 = 2 860,00 € + 257,00 € = 3 117,00€

Reversement des participations à Balanzac :

Sablonceaux 10 élèves x 55,00€ = 550,00 €

Nancras 14 élèves x 55,00€ = 770,00 €

D'autre part BALANZAC versera à :

Sablonceaux 22 élèves x 55,00 = 1210,00 €

Nancras 13 élèves x 55,00 = 715,00 €

VENTE BAC HYDROCARBURE

Monsieur Loïc BERNARD n'a pas pris part à la délibération.

Le Conseil Municipal a décidé de vendre un bac hydrocarbure qui n'est plus utilisé.

Ce bac a été acheté en 2017 pour un montant de 790,80 € TTC sur le budget LOCAUX COMMERCIAUX.

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de fixer le prix de vente à 350,00 €

- décide de sortir ce matériel de l'actif

- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre

RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 novembre 2021 mettant en place le régime indemnitaire du RIFSEEP.

Cette délibération doit être réexaminée pour les raisons suivantes :

- Changement de grade d'un agent (Agent de maitrise)

- Recrutement d'un adjoint administratif principal 1ère classe

Le tableau de l'annexe 1 est ainsi modifié

ANNEXE 1 : Plafond individuel annuel

GRUPE DE FONCTIONS	GRADES	MONTANT INDEM ANNUEL MINI FIXE	MONTANT ANNUELS MINI REGLEMENT AIRE PAR GRADE
Groupe 1	Adjoint administratif principal 1ère classe (fonction secrétaire de mairie)	3627,24 €	11 340,00 €
	Adjoint administratif principal 2ème classe (accueil secrétariat)	2892,00 €	11 340,00 €
Groupe 2	Agent de maitrise	3327,24 €	10 800,00 €
Groupe 3	Adjoint technique (cantinière)	600,00 €	10 800,00 €
	Adjoint technique (Aide cantine)	480,00 €	10 800,00 €
	Adjoint technique contractuelle (ménage des salles)	480,00 €	10 800,00 €
	Adjoint technique (service espaces verts)	1200,00 €	10 800,00 €

Séance du 04 juin 2024

LOCATION LOGEMENT DU 66 ROUTE DE L'OCEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M. ROLLET Jim du logement du 66 Route de l'Océan au 31 mai 2024.

Au vu de l'état des lieux, la caution lui sera restituée soit 580,00 €.

Son père, M. ROLLET Daniel a demandé à reprendre le logement au 1er juin 2024 pour un loyer mensuel de 600,28 €. Un mois de caution lui a été demandé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS

Le syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis, a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

TARIFS FOIRE AUX PUCES 2024

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la foire aux puces et repas Eclades du 18 août 2024, soit :

Emplacement : 2,50 € du ml

Repas Eclades Adultes : 20,00 €

Repas Eclades Enfants : 10,00 €

Séance du 18 juin 2024

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DES ROUCHES

Mrs Loïc BERNARD, Alain DRILLAUD et Jean-Michel TANCHAUD n'ont pas pris part à la délibération et au vote.

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R122-16, L123-1 à L123-19 et R123-5 à R123-27, L181-1.2°, R181-16 à R181-34, L512-1 et suivants et R512-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V ;

Vu l'arrêté préfectoral de la Charente-Maritime, en date du 10 avril 2024, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement pour le projet d'un parc éolien sur les communes de BALANZAC et SAINTE GEMME ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la demande environnementale d'exploiter un parc éolien composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur les communes de BALANZAC et SAINTE GEMME, déposé le 6 septembre 2023, par la société Energie des Rouches, dont le siège social se situe au 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT ;

Vu le dossier produit comportant une étude d'impact ;

Vu le rapport établi par le service de l'inspection des installations classées en date du 24 janvier 2024 déclarant le dossier produit complet et régulier ;

Vu la décision n°E2400012/86 du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 2 février 2024 portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'avis n°2023APNA46 du 20 mars 2024 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le projet de parc éolien sur les communes de BALANZAC et SAINTE GEMME ;

Considérant l'affichage de l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet 15 jours avant le début de celle-ci qui sera maintenu pendant toute sa durée. L'enquête publique se déroule du jeudi 2 mai 2024 au vendredi 7 juin 2024 inclus ;

Considérant que le délai de convocation des 5 jours francs a été respecté ;

Considérant que la note explicative envoyée par la société WPD onshore France a été jointe à la présente convocation ;

Monsieur le Maire demande aux membres présents de porter un avis sur ce projet composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur les communes de BALANZAC et SAINTE GEMME ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à bulletin secret et donne le résultat suivant :

- 6 voix POUR

- 3 voix CONTRE

- 2 abstentions

DONNE un avis favorable sur la demande d'autorisation du projet éolien Les Rouches qui consiste en la création d'un parc éolien de 3 éoliennes d'une hauteur de 200 mètres maximum du sol au sommet de pale pour une puissance de 9 à 15MW, et de deux postes de livraison, sur le territoire des communes de BALANZAC et SAINTE GEMME,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernières modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux "activités accessoires" il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

"Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques".

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté au Comité Syndical le 8 avril 2024.

ÉLECTRICITÉ FIL EN AIGUILLES

Monsieur le Maire rappelle que l'Association DE FIL EN AIGUILLES occupe la petite salle les mardis après-midi de 14h à 18h.

Le montant de la location est basé sur le relevé du compteur électrique.

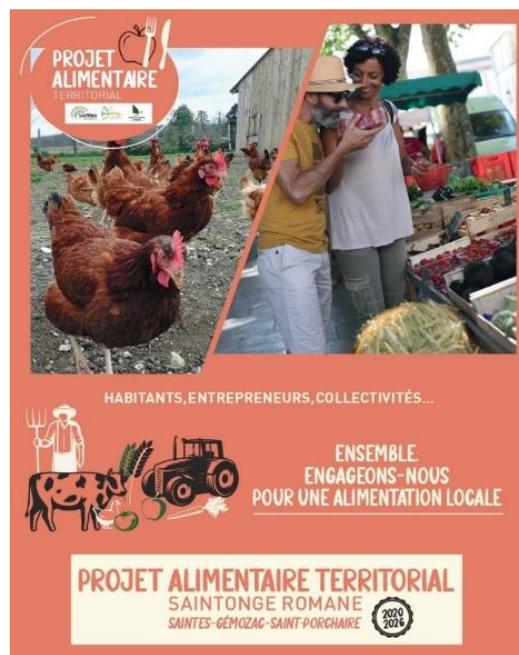
Le Conseil Municipal décide donc de demander **57,10€** à l'Association de FIL EN AIGUILLES pour la location de la petite salle du 1er décembre 2023 au 31 mai 2024.

ACHAT REMORQUE

Monsieur Philippe DUTREUIL n'a pas pris part à la délibération.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que Monsieur Philippe DUTREUIL vend une remorque d'une capacité de 8 tonnes pour un montant 2 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'achat de cette remorque.



INFORMATIONS MUNICIPALES

RECENSEMENT

JDC

Bien préparer ton recensement
EN 5 ETAPES

ETAPE 1
Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 2
Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 3
Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 4
L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

ETAPE 5
Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 30647
86000 POITIERS
csnj@poitiers.trait.fr@interdef.gouv.fr
79 70 84 51 51

maJDC.fr

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers

DEMANDE CARTE D'IDENTITÉ/PASSEPORT

Pour obtenir votre carte d'identité ou passeport effectuer une Pré-demande titres d'identité : <https://ants.gouv.fr/>

Vous avez la possibilité d'effectuer vos démarches pour une carte d'identité et/ou un passeport dans les communes suivantes :

Mairie de Corme Royal

Exclusivement sur rendez-vous sur :

<https://www.rdv360.com/mairie-de-corme-royal-17600-corme-royal?c=services-publics>

Par téléphone : 05.46.74.90.90

Du lundi au jeudi. Le service est fermé le vendredi

Mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult

Exclusivement sur rendez-vous sur :

<https://www.rdv360.com/pont-labbe-darnoult-17250-pont-labbe-darnoult>

Par téléphone : 05.46.97.94.71 de 9h00 à 9h30 et

13h30 à 14h00 du lundi au vendredi.

Mairie de Saint-Porchaire

Exclusivement sur rendez-vous sur :

<https://www.rdv360.com/mairie-de-saint-porchaire-17250-saint-porchaire?c=mairie>

Par téléphone : 05.46.73.42.68 de 9h00 à 9h30 et

13h30 à 14h00 du lundi au vendredi. Le service est fermé le jeudi

Mairie de Saintes

Exclusivement sur rendez-vous sur :

<https://www.ville-saintes.fr/saintes-et-vous/mes-demarches/etat-civil/carte-didentite-passeport/>

Par téléphone : 05 46 92 34 45



INFORMATIONS MUNICIPALES

FEUX D'ARTIFICES ET LANTERNES VOLANTES



Les Feux d'Artifice peuvent être autorisées sous réserve du respect des normes et distances de sécurité propres à l'emploi de chacun de ces produits et d'éventuelles restrictions prévues par les textes réglementaires spécifiques.

Dans les massifs boisés, ces feux sont interdits.

A partir du risque de niveau SEVERE les feux sont interdits.

Le lâcher de lanternes volantes (lanternes « célestes », « chinoises », « thaïlandaise » ...) est strictement interdit.

Si vous êtes témoins d'un début d'incendie, donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (pompiers) en localisant le feu avec précision. Ne vous exposez pas inutilement.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



Selon le Code de l'environnement (sous-section 3 : collecte des déchets) et la Circulaire du 18 novembre 2011 (relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts), **il est interdit de brûler les déchets verts**. Et ce, que cela soit à l'air libre ou dans un incinérateur.

Cette interdiction a pour but d'une part de limiter les risques d'incendie involontaire, ainsi limiter l'impact écologique et sanitaire des fumées dégagées par ces feux.

En effet, les déchets verts dégagent en brûlant des substances toxiques notamment des particules fines qui sont dangereuses pour l'environnement et pour les êtres humains.

ANIMAUX DOMESTIQUES



- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière intempestive.
- Il est interdit de laisser les chiens divaguer. De plus, ils doivent être tenus en laisse pour leur promenade. Les maîtres ont obligation de ramasser les déjections de leur animal.
- Il est nécessaire de rappeler l'importance d'identifier et de stériliser vos chats.
- En cas de portées non désirées, il vaut mieux contacter la SPA et non abandonner les petits dans la nature : vos voisins n'ont pas vocation à se substituer à vous.

INFORMATIONS MUNICIPALES

SALLE DES FÊTES

Location Petite Salle des Fêtes (65 personnes maximum)

TEMPS DE LOCATION	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
1 soirée ou 1 après-midi	74 €	100 €
1 journée	115 €	163 €
2 jours	160 €	228 €
Associations Commune	22 €	100 €

- La location de l'armoire à vaisselle est fixée à 50 €.
- Location partielle de la vaisselle 20 €
- Une caution de 500 € est demandée à la délivrance des clefs.
Elle sera restituée à l'issue de la location après l'état des lieux de la Salle.



Location de la Grande Salle des Fêtes (298 personnes maximum)

TEMPS DE LOCATION	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Samedi matin au lundi matin	242 €	315 €
Vendredi 14h au lundi matin	378 €	508 €
Associations Commune	37 € (manifestations non payantes) 216 € (manifestations payantes)	273 €

- Tarif location du lave-vaisselle : Commune 50€ – Hors Commune 60 € – Association Commune 21 €.
- Une caution de 800 € est exigée à la délivrance des clefs, elle sera restituée à l'issue de la location après inventaire de la salle.



INFORMATIONS MUNICIPALES

LES DÉPÔTS SAUVAGES

Tout abandon de déchets – au sens de l'article de l'article L. 541-3 du Code de l'Environnement – dit « dépôt sauvage » quel que soit la nature du déchet est formellement interdit.

Malgré l'existence de filières de collecte, de valorisation ou d'élimination pour les différentes catégories de déchets, nous constatons une recrudescence des dépôts sauvages et d'actes d'incivisme (dépôts des déchets dans les conteneurs communaux).

Les déchets de diverses natures peuvent être concernés : gravats, épaves de véhicules, pneumatiques, ordures, DEEE, déchets divers. Ils sont abandonnés clandestinement par des particuliers ou des entreprises sans aucune autorisation administrative, avec ou sans accord du propriétaire du terrain.

En plus d'être illégales, ces pratiques sont sources potentielles de nombreuses nuisances et impacts environnementaux.

Les dépôts sauvages de déchets sur la voie publique posent un problème sanitaire, portent atteinte au paysage et représentent un coût non négligeable pour notre collectivité. Nos agents peuvent passer plusieurs jours à nettoyer les zones endommagées.

Il est possible de tous agir pour lutter contre ce fléau !!

Si vous constatez ou si vous êtes témoin d'un dépôt sauvage, vous pouvez avertir la mairie ou la gendarmerie. Pensez à donner la localisation et joindre une photo. La démarche est extrêmement simple et rapide.



Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 135 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 375 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi.

Le juge pourra décider d'une amende de 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

INFORMATIONS MUNICIPALES

NUISANCES ET BRUITS DE VOISINAGE

C'est la saison où chacun d'entre vous va davantage vivre à l'extérieur !!

Il existe un **arrêté préfectoral du 22 mai 2007** qui édicte les règles à respecter relatives aux bruits de voisinage.

Pour rappel, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, perceuses, raboteuses ou autres) ne peuvent être exécutés que :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Pour le bien-être de tous, n'ayons pas un comportement irrespectueux envers nos voisins. Les nuisances sont très mauvaises pour notre santé mais également pour les relations humaines.

Afin d'avoir de bon rapport de voisinage et profiter de la tranquillité de notre commune soyez également tolérants si l'un d'entre vous commet un impair de façon accidentelle et non répétitif.

En cas de non-respect des règles respecté la procédure suivante :

- Déterminer si le bruit constitue un trouble anormal (répétitif ou intensif ou s'il dure dans le temps)
- Aller voir le voisinage qui occupe le logement d'où proviennent les bruits pour lui parler de votre gêne et lui demander de faire cesser les nuisances.
- En cas d'inaction, envoyer un courrier simple lui rappelant le bruit et la gêne occasionnée et avertir la mairie.

Si malgré vos différents courriers, les nuisances persistent, vous avez la possibilité de recourir :

- à un conciliateur de justice (démarche gratuite) – **Permanence Mairie de Saintes les mercredis de 14h00 à 17h00**
- à un médiateur (démarche payante)
- à une procédure participative Démarche amiable de résolution d'un litige qui repose sur la signature d'un contrat écrit par lequel chacun s'engage à rechercher un accord dans un certain délai. Le recours à un avocat est obligatoire. (démarche payante avec recours à un avocat)



INFORMATIONS MUNICIPALES

CÉRÉMONIE DU 08 MAI



MARS EN BLEU

JOURNEE DE SENSIBILISATION A L'AUTISME



PROJET TRAVAUX

Dans le cadre de l'aménagement de la sécurité de l'agglomération, des travaux auront lieu prochainement sur la RD728.

En effet, les barrières de sécurité vont être changées, ainsi que la mise en place d'un passage piéton permettant un accès sécurisé pour les trajets de l'école.

Un nettoyage de la façade de l'école est également programmé.



INFORMATIONS MUNICIPALES

LE TRI + FACILE

EMBALLAGES

Briques alimentaires Plastiques rigides

Plastiques souples Emballages en métal

À déposer sans restes alimentaires, ne pas rincer, ne pas emboîter, ne pas écraser

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

VERRES

Bocaux, pots en verre, bouteilles en verre

À déposer dans la borne

PAPIERS ET PETITS CARTONS

Tous les papiers et les petits cartons se trient et se recyclent

À déposer dans la borne

BIODÉCHETS

Épluchures, restes de repas, coquilles, marc de café, essuie tout, croutes de fromage, restes de viandes, de poissons et de crustacés...

À déposer dans le composteur ou bientôt dans la borne

BIO

TEXTILES

Tous les vêtements et le linge se déposent propres et secs, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent par paire.

À déposer dans un sac fermé

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

TERritoire économie circulaire

Tél. 05 46 07 16 66
cyclad.org

MIEUX TRIER.
C'EST PENSER À DEMAIN

CITEO
Demain ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Emission illustrée d'Orléans - Tous les papiers se trient et se recyclent.

La société CYCLAD, nous informe que des contrôles de bacs ont eu lieu et vont se poursuivre.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter le tri conformément aux consignes données sur le calendrier de collecte 2024, sinon votre bac risque de ne pas être collecté.

Ces contrôles ont pour but de surveiller les tonnages ordures ménagères et emballages.

Vous remerciant par avance de votre compréhension.

Le Maire,
Dominique BERNARD

JUILLET 2024							AOÛT 2024							SEPTEMBRE 2024						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4							1
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
29	30	31	26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29					
													30							

OCTOBRE 2024							NOVEMBRE 2024							DÉCEMBRE 2024						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3							1	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29				
													30	31						

ENFANCE/JEUNESSE



Une année riche en événements sportifs et culturels pour nos élèves de l'école maternelle.

Différentes rencontres sportives ont eu lieu :

- Olympiades inter-école à Sablonceaux
- Découverte de l'athlétisme en collaboration avec le club du Groupement athlétique Saujon Seudre de Saujon.
- Découverte de multi-activités avec l'organisation de la communauté de Commune Cœur de Saintonge et la compagnie Abac'Art
- 5 séances de découverte du monde du poney aux écuries du Seillery
- Une grande rencontre USEP à Saujon avec des activités de balles au pied, balle ovale, athlétisme avec les écoles de Saujon la Taillée, les Mathes et les Grandes Sections de Sablonceaux.
- Sans oublier la traditionnelle fête d'école du RPI qui n'aura pas échappée à cette année olympique.

Les enfants sont heureux d'avoir profités de tous ces moments, grâce aux projets pédagogiques les élèves sont entrés dans les apprentissages par le jeu, point essentiel de l'école maternelle. S'ouvrir au monde à travers les projets, la diversité linguistique ou le sport pour que nos élèves deviennent les citoyens de demain.

Nous remercions la municipalité, l'APE des Petites Mains, les dons des parents et les parents bénévoles qui nous accompagnent sans qui toutes ces activités ne pourraient être réalisées.

Nous embellissons chaque année la cour de récréation en poursuivant la fresque du mur. Cette année, des décorations murales ont été peintes avec la participation de Maryse Gombaud sur le thème du printemps et des sports.

Une année scolaire s'achève mais déjà la suivante se profile...

Notre école maternelle accueille les enfants de la Toute Petite Section à la Moyenne Section. Si votre enfant est né en 2021 ou 2022 (non encore inscrits) renseignez-vous auprès de la mairie pour son inscription.

Bonnes vacances estivales à tous !

ECOLE DE BALANZAC

Pique-nique aux écuries du Seillery, La Clisse

(Partenaire depuis 3 ans)



Merci à Roxane et Soledad pour leur accueil et leur bienveillance auprès des enfants



*Réaliser les anneaux des jeux olympiques **DEFI REUSSI !***

Le 30 avril 2024

Olympiades, rencontre sportives...

Partager les valeurs du sport avec les copains de l'école de Sablonceaux !



Rencontre sportive à Port d'Envaux. Organisée par la CDC cœur de Saintonge et le spectacle plein les Mirettes.

Nous contacter

SIVOS SEUDRE SAINTONGE

49 Route De l'Océan – 17600 BALANZAC

05 46 95 28 71

mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com

Site périscolaire

38 rue des Ecoles – 17600 NANCRAIS

05 46 91 78 78 – 07 89 42 28 41

Dossier d'inscription périscolaire

- Fiche de renseignement
- Fiche sanitaire
- Règlement intérieur
- Attestation d'assurance
- Copie des vaccins
- Attestation de quotient familial



Heures d'ouvertures public

Lundi : 9H à 12H – 13H à 15H30

Mardi : 9H à 12H – 13H à 15H30

Mercredi : fermé

Jeudi : 9H à 12H – fermé l'après-midi

Vendredi : fermé le matin – 13H à 15H30



NOS MISSIONS

Accueil périscolaire de semaine matin et soir

Accueil périscolaire du mercredi

Surveillance pause méridienne 3 écoles du RPI

Surveillance navette bus ligne 1480

Périscolaire Semaine

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

De 07h30 à 09h00 et de 16h30 à 19h00

Quotient familial	Tarif à l'heure	Goûter
QF1 (inf ou égal à 700)	2.10 €	+0.70€ le soir
QF2 (de 701 à 1400)	2.20 €	
QF3 (sup à 1400)	2.30 €	

Facturation au 1/4 d'heure créneau horaire

Départ après l'heure : +2h par ¼ d'heure

Le goûter est fourni par le service et facturé pour toute présence en accueil du soir

Aide aux devoirs

Une aide aux devoirs est proposée le lundi et le jeudi soir



ENFANCE/JEUNESSE



ASSOCIATION LOI 1901

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Accueil des enfants de 3 à 12 ans

Les vacances à Nancras

Au 38 rue des Ecoles

Inscriptions été

Du 8 juillet au 9 août 2024

La Tribu de Nava

Siège : 18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS

latribudenava@gmail.com

07 64 21 29 71

Sur site pendant les temps d'accueil :

05 46 91 78 78

Facebook : [LaTribu Denava](#)



Programme du 8 au 19 juillet 2024
Vol chez les pirates : participe aux aventures qui permettront de retrouver la carte au trésor...

Les moins de 6 ans	LUNDI 8/07 Embarquement des p'tits moussaillons Déco : à l'abordage	MARDI 9/07 Bibliothèque Déco l'empreinte du pirate La course des radeaux	MERCREDI 10/07 Jeu la traversée périlleuse Déco Ora l'ami des pirates	JEUDI 11/07 Déco l'as au ta tête de pirate Jeudi, c'est jeu d'eau	 VENDREDI 12/07 Atelier brochettes de feuils La chasse aux couleurs Soirée parents 16h30
	LUNDI 15/07 Capitaine oh mon capitaine Saurai-tu ou le requin te mangera	MARDI 16/07 Les pièces du trésor Les pirates soient double	MERCREDI 17/07 Multi jeux Le trésor a disparu	JEUDI 18/07 Déguisement épée Jeudi, c'est jeu d'eau	 VENDREDI 19/07 Grand jeu déguisé à la conquête du trésor
Les plus de 6 ans	LUNDI 8/07 Bienvenue à bord Fabrique memory Jeu tous dans le même bateau	MARDI 9/07 Brico bateau Fabrique memory Bibliothèque Jeu l'embarquement	MERCREDI 10/07 Déco la poste du Pirate Et carte au trésor Jeu le boulet de canon	JEUDI 11/07 Fabrique jeu en bois Jeu du splash	 VENDREDI 12/07 Atelier gâteau pour le goûter parents Retrouve ton île (OO) Soirée parents 16h30
	LUNDI 15/07 Déco déco photobooth Jeu du drapau	MARDI 16/07 Les pièces du trésor Jeu attaque de requin Nuitée	MERCREDI 17/07 Déco déco photobooth suite Jeu le trésor à disparu	JEUDI 18/07 Fabrique ton déguisement Jeu d'eau	 VENDREDI 19/07 Grand jeu déguisé à la conquête du trésor

Mardi 16/07 +2€
Nuit camping + 6 ans
Prévoir matériel de camping (tente, matelas...)

Vendredi 12/07
Temps convivial, la Tribu invite les parents à partager le goûter élaboré par les enfants à 16h30

Animations susceptibles d'être modifiées selon les effectifs, la météo...

Programme du 22 juillet au 9 août 2024 : LES JEUX OLYMPIQUES

- 6 ans : Dans le monde de JO

LUNDI 22/07 Déco : en avant pour les JO Ensemble pour les JO	MARDI 23/07 Bibliothèque Déco flamme bouchon Jeu relais coopération	MERCREDI 24/07 Dessine JO La course aux couleurs	JEUDI 25/07 Atelier rose des sables Jeu l'eau en chaîne	 VENDREDI 26/07 Sortie plage et parc (Minibus, 16 places)
LUNDI 29/07 Cérémonie d'ouverture Flamme bouchon Cherche et trouve	MARDI 30/07 Gâteau Olympique Jeu le serre-ballon	MERCREDI 31/07 Fabrique ta flamme Jeu Déco flamme bouchon	JEUDI 1/08 Brico les médailles Jeu d'eau le Splash	 VENDREDI 2/08 Déco Fiesta Boum Boum Multijeu SOIREE FIESTA BOUM BOUM
LUNDI 5/08 Sortie Forêt Jeu pleine nature A vos marques prêts, lancez !	MARDI 6/08 Sortie Ferme de Magné Supplément 3 €	MERCREDI 7/08 Multi jeux petits et grands	JEUDI 8/08 Bibliothèque Bleus VS Rouges Ça flotte ça coule	 VENDREDI 9/08 Grand jeu cérémonie de fermeture des JO

+ 6 ans : On a volé la flamme Olympique

LUNDI 22/07 Fabrique ta flamme Relais thèque olympique	MARDI 23/07 Déco salle JO Bibliothèque Jeu déjantés	MERCREDI 24/07 Déco podium Handisports	JEUDI 25/07 Sortie à la recherche de la flamme (Minibus, 16 places)	 VENDREDI 26/07 Déco salle et podium Jeu la tour des JO
LUNDI 29/07 Cérémonie d'ouverture Fabrique tes médailles Jeu les anneaux olympiques	MARDI 30/07 Fabrication couronnes Jeu antiques	MERCREDI 31/07 Jeu la conquête des anneaux Handisports	JEUDI 1/08 Prépa Fiesta Boum Boum Jeu d'eau la chaîne en folie	 VENDREDI 2/08 Atelier cuisine pour la fiesta Préparation Fiesta SOIREE FIESTA BOUM BOUM
LUNDI 5/08 Sortie forêt : rando Jeu pleine nature	MARDI 6/08 Sortie Ferme de Magné Supplément 3 €	MERCREDI 7/08 Multi jeux petits et grands	JEUDI 8/08 Jeu les anneaux olympiques Bibliothèque Relais eau la cheu cheu	 VENDREDI 9/08 Grand jeu cérémonie de fermeture des JO



Vendredi 2/08 19h30 dans le parc

Fiesta Boum Boum déguisée Pour petits et grands

Chacun ramène son repas
Vente de boissons et de gâteaux faits par les enfants

Inscription Obligatoire (sur les plannings)

Animations susceptibles d'être modifiées selon les effectifs, la météo...

L'espace Famille

Le Sec'J est enfin équipé d'un Espace Famille qui vous permettra de :

- faire les demandes d'inscription aux activités,
- consulter vos factures,
- avoir accès aux programmes d'activités
- pouvoir transmettre les documents obligatoires à l'inscription des jeunes,
- avoir accès aux informations du Sec'J,

Pour cela nous vous donnons rendez-vous sur votre Espace Famille !!!

<https://espacefamille.aiga.fr/11698810>



Prends contact avec les animateurs pour avoir le dossier d'inscription. Remplis-le avec tes parents en fournissant les documents ci-dessous

- Photocopie du carnet de vaccination
- Attestation CAF ou MSA
- Attestation assurance extra scolaire

Inscris-toi aux activités via l'Espace Famille

Droit d'accès aux activités pour l'année valable pour toute la famille

	Année 2024
Quotient familial <760	5,10€
QF >760	5,20€
Non allocataire et MSA	5,30€

Les activités sont à régler à la réception de la facture et les règlements sont à adresser à l'ordre de la **Régie de Recettes du Secteur Jeunesse cdc Cœur de Saintonge**

Pour rappel, l'activité sera due si l'annulation n'a pas été faite 48h avant, sauf pour une raison médicale ou sur une présentation d'un justificatif.

Contacts

Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15

Mail secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr

Adresse Place Bézier - 17250 St Porchaire



Secteur Jeunesse

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

De la 6^{ème} à 17 ans



MERCREDIS
MAI JUIN
JUILLET



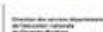
CONTACTS

SECTEUR JEUNESSE

Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15

secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr

Place Bézier - 17250 St Porchaire



PROGRAMME DES SORTIES DES MERCREDIS



MERCREDI 05 JUIN
préparation expo CLAS
13h30/18h

MERCREDI 19 JUIN
City Stade : Basket, Foot
13h30/18h



MERCREDI 26 JUIN
sortie plage
13h30/18h

MERCREDI 03 JUILLET
Piscine Saintes
13h/18h

3€



MERCREDI 22 MAI et MERCREDI 12 JUIN
Préparation et Rencontre
d'associations locales
14h/18h



PROJET PRENDRE SOIN DE SON CORPS

MERCREDI 15 MAI
Self Défense (COMPLET)
13h30/17h30 SAINTES



MERCREDI 19 JUIN
Accrobranche (COMPLET jeunes
prendre soin de son corps)
13h30/18h

10€

Initiation à la photographie

MERCREDI 29 MAI et 12 JUIN
14h/18h
Local de
Beurlay



Projet environnement

MERCREDI 15 MAI jeu sur le tri sélectif
MERCREDI 12 JUIN nettoyage de site
MERCREDI 19 JUIN fabrication
poubelle de tri
14h/18h



Local de
Beurlay



Ecuse pour la planète

Transports vers les activités gratuits !



Au départ de:
Port l'Abbé d'Amoult
Mend-Les-Saintes
Beurlay
Soullignottes
Port d'Envaux
St Porchaire

LOCAL DE STE GEMME

14h/18h

15/05 Monopoly géant
22/05 course d'eau
29/05 foot
05/06 basket party
12/06 tournoi Ping Pong
19/06 volley
26/06 atelier crêpes
03/07 tchoukball



Pour t'inscrire à Ste Gemme,
appelle Agnès au 05 46 93 33 93
Priorité aux jeunes de Ste Gemme et des communes
environnantes sur ce local ...

LOCAL DE BEURLAY

14h/18h

15/05 Projet Environnement
29/05 Photographie
12/06 Photographie partie 2
19/06 Projet Environnement



LOCAL DE SOULIGNOTTES

14h/18h

05/06 Prépa Expo CLAS



LOCAL DE ST PORCHAIRE

14h/18h

15/05 prépa séjour été
22/05 Calligraphie (projet art)
29/05 Peinture Bicarbonate (projet art)
05/06 Prépa Expo CLAS
12/06 Maquillage Carnaval (projet soin du corps)



VIE COMMUNALES

ASSOCIATIONS COMMUNE DE BALANZAC

A.C.C.A (Chasse)

Président : M. Frédéric ALVARD Impasse du Ruisseau - 17600 BALANZAC
05.46.94.75.08

AMICALE BALANZACAISE

Président : M. BOITEAU Dominique 17 rue du Clos - 17600 LE GUA
05.46.22.86.37

CLUB DES BALANZACAINES

Président : M. Yves HERVAUD 22 Rue du Maine Grolier - 17600 BALANZAC
05.46.98.47.89

DE FIL EN AIGUILLES

Présidente : Mme Martine PAVAGEAU Impasse des Loisirs - 17600 BALANZAC
06.21.65.91.84

Secrétaire : Mme Maryse GOMBAUD 06.82.81.45.45

LES PETITES MAINS (Association parents élèves)

Présidente : Mme Gladys BALAT 06.83.06.65.40

ASSISTANTES MATERNELLES

BALANZAC

- DUTREUIL Bénédicte 51 Route de la Moulinette 06 81 80 52 55
- FAUCHER Stéphanie 7 Impasse du Cabinet 06 72 50 45 12
- SEGUIN Sylvie 7 Lotissement Les Erables 06 29 25 72 01
- RESENDE Tania 35 Route de la Moulinette 07 71 63 51 97

NANCRAS

- BRAND Chantal 5 route des Roquetteries 06 30 06 09 61
- CROUCH Christelle 3 rue du Pommier Rouge 06 32 39 52 06
- EVEILLARD Claudia 2 rue Blanche 06 81 75 67 85
- MILLARD Carole 2 rue des Roquetteries 06 08 22 36 13
- RAFFÉ Nathalie Beaumur 06 41 50 60 07

SABLONCEAUX

- BAFFRAUD Betty 5 rue de Toulon 06 75 70 86 91
- BAZIN Érika 64 bis rue de chez Chailloux 06 78 30 08 46
- CHAPRONT Catherine 25 rue de la Source – Lotissement la Fontaine 07 85 37 15 90
- DIERICKX Sandrine 77 route de Meursac 05 46 06 33 19
- LAUTIER-ROCHE Jessica 7 F impasse du Grand Pré 07 49 05 16 53
- PEREIRA Chrystelle 1 chemin des Balerits 07 48 66 40 00
- PICQ Muriel 30 rue des Fourneaux 05 16 20 48 62
- RONGEAT Barbara 15 rue de la Source – Lotissement La Fontaine 06 66 19 08 25

VIE COMMUNALES

COMMERÇANTS COMMUNE DE BALANZAC

AD RENOVATION	Entreprise de maçonnerie	05.46.94.40.74
ALOES TAXI	Taxi	06.10.39.20.87
ANTENNE 17	Multimédias Electricité	06.15.41.64.09
ARC EN CIEL PAYSAGES	Paysagiste	05.46.94.75.08
BERNARD AUTOMOBILE	Mécanique et vente auto	05.46.94.72.96
BERNARD Sébastien	Menuisier Plaquiste	06.32.92.42.45
BERNARD William	Mécanique agricole	05.46.94.72.96
BEST'OIL	Mécanicien à domicile	06.02.56.50.32
BOULANGERIE PATISSERIE	Boulangerie	05.46.90.69.49
BRUNO MOTOCULTURE	Motoculture	06.23.94.16.01
CANONNE Cyrille	Entreprise de menuiserie	
CANONNE William	Ets construction rénovation	06.64.44.50.68
CONCIERGERIE DELPHINE	Conciergerie	06.64.10.89.52
CYNOPHILE DOUX	Education canine	06.64.54.57.99
DE LA TERRE A LA PIERRE	Paysagiste	06.75.76.04.02
DOCTEUR PC ANCELE	Réparation Informatique	06.29.63.78.41
ESPACE VERT FABIEN	Paysagiste	06.63.44.01.25
HERBERT PAYSAGISTE	Paysagiste	06.60.17.02.93
KPDP MULTISERVICES	Multiservices	06.32.75.80.73
ROLLAND Martin	Construction de piscine	06.37.73.37.61
RS AMENAGEMENT	Aménagement	06.11.93.39.99
SANDRA PANIS	Psychanalyste	06.73.28.02.48
SARL BERNARD D	Entreprise de maçonnerie	05.46.94.75.40
SARL JT CONSTRUCTION	Entreprise de maçonnerie	06.21.37.41.96
STEPHANE LUGARESI	Conseiller Immobilier	06.63.09.01.67



Numéros d'urgence

15 SAMU	17 Police secours	18 Sapeurs-pompiers	112 Appels d'urgence européen
115 Hébergement d'urgence	119 Enfance maltraitée	196 Secours en mer	3919 Violences conjugales
	3020 Harcèlement scolaire	114 par SMS pour les personnes malentendantes	





CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

ANAF - I.C.E. - Paris 93 980 001 - Nr 0756333-174

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



#CANICULE

Impact des fortes chaleurs chez les enfants

Des syndromes à détecter :

- fortes fièvres
- bouche sèche
- pouls rapide
- somnolence anormale
- hyperexcitabilité
- yeux creux et pupilles dilatées
- perte de conscience



ACTION SOCIALE

 <p>Association santé éducation et prévention sur les territoires des Charentes</p>	<p>Atelier mémoire PEPS EUREKA S'adresse à toute personne à partir de 55 ans et permet de comprendre le fonctionnement de la mémoire. Se compose de 10 séances de 20h30 conduites par des animateurs formés à la méthode PEPS EUREKA.</p> <p>ASEPT SAINTES tél 05 46 97 53 02 – contact@asept-charentes.fr</p>
 <p>ASA Téléassistance</p>	<p>Solution simple pour demeurer chez soi en toute sérénité et sécurité 24h/24 – 7j/7. Chaque personne est équipée d'un transmetteur et d'un collier ou bracelet, adapté pour la vie de tous les jours, étanches à l'immersion. Destinée au maintien à domicile ou de façon temporaire. ASA Royan tél 05 46 06 05 00 mail teleassistanceasa@wanadoo.fr.</p>
	<p>L'espace France SERVICE est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès aux droits, etc.</p> <p>Horaires d'ouverture : Le lundi de 14h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00</p> <p>Un agent de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) est présent tous les mercredis matin pour vous renseigner. Énergie, habitat et rénovation énergétique, un conseiller du CRER (Centre Régional des Énergies renouvelables) tient une permanence tous les 1ers mardis du mois.</p>
 <p>Le LOGIS</p>	<p>Le Logis Saintes – tél 05 46 93 85 85 – www.logisaintes.fr Le Logis a pour objet de favoriser l'accès au logement autonome et de droit commun, pour les jeunes, les adultes et les familles pas ou mal logés, et de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle.</p>
 <p>Coeur de Saintonge COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p>	<p>Assistant (e) social (e) Maison de la Petite Enfance St Porchaire - tél 05 46 92 38 38</p>
 <p>FRANCE ALZHEIMER & MALADIES APPARENTÉES 17 CHARENTE MARITIME</p>	<p>SOUTIEN/INFOS/CONSEILS/ECOUTE France Alzheimer Charente-Maritime 22, rue Arc de Triomphe 17100 SAINTES Tél : 05.46.92.25.18 Mail : francealzheimer17@orange.fr</p>
	<p>SAUJON SOLIDARITÉ-CALENDRIER 2EME SEM 2024 Tél : 07.77.05.88.45 – Mail : saujonsolidarite@laposte.net De 15h00 à 18h00, les vendredis 14/06-28/06-12/07-26/07-09/08-23/08-06/09-20/06-04/10-18/10-31/10-15/11-29/11-13/12-27/12 au 2bis rue du Château d'eau à Saujon.</p>

ACTION SOCIALE

Comment contacter vos Délégations territoriales ?

Au sein de chaque Délégation territoriale, un agent est à votre écoute. N'hésitez pas à le contacter pour tout renseignement.

LA ROCHELLE-RÉ AUNIS ATLANTIQUE

1 49 avenue Aristide Briand
CS 60003
17076 La Rochelle Cedex 9
> 05 17 83 43 17
> dt.fr.re.aa@charente-maritime.fr

ROCHEFORT-AUNIS SUD MARENNES-OLÉRON

2 3 ter rue des Broussailles
17300 Rochefort
> 05 46 87 27 57
> dt.paysrochefortais@charente-maritime.fr

SAINTES ET VALS DE SAINTONGE

3 37 rue de l'Alma
17100 Saintes
> 05 46 92 38 38
> dt.saintongeromane@charente-maritime.fr

4 12 rue Louis Audouin-Dubreuil
17400 Saint-Jean-d'Angély
> 05 46 32 11 56
> dt.valdesaintonge@charente-maritime.fr

ROYAN ATLANTIQUE - HAUTE SAINTONGE

5 55 boulevard Franck Lamy
17200 Royan
> 05 46 06 48 48
> dt.royan@charente-maritime.fr

6 Route de Mosnac
Bâtiment C
Résidence Philippe
17500 Jonzac
> 05 46 48 17 99
> dt.hautesaintonge@charente-maritime.fr

ACCUEIL

- Délégations territoriales
- Antennes des Délégations territoriales

Le Service Départemental d'action sociale (SDAS) :

Les équipes médico-sociales des Délégations territoriales écoutent, conseillent et guident dans de nombreux domaines du quotidien.

- revenu de Solidarité Active (rSa) ;
- logement ;
- handicap ;
- santé ;
- enfance et famille.

Le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

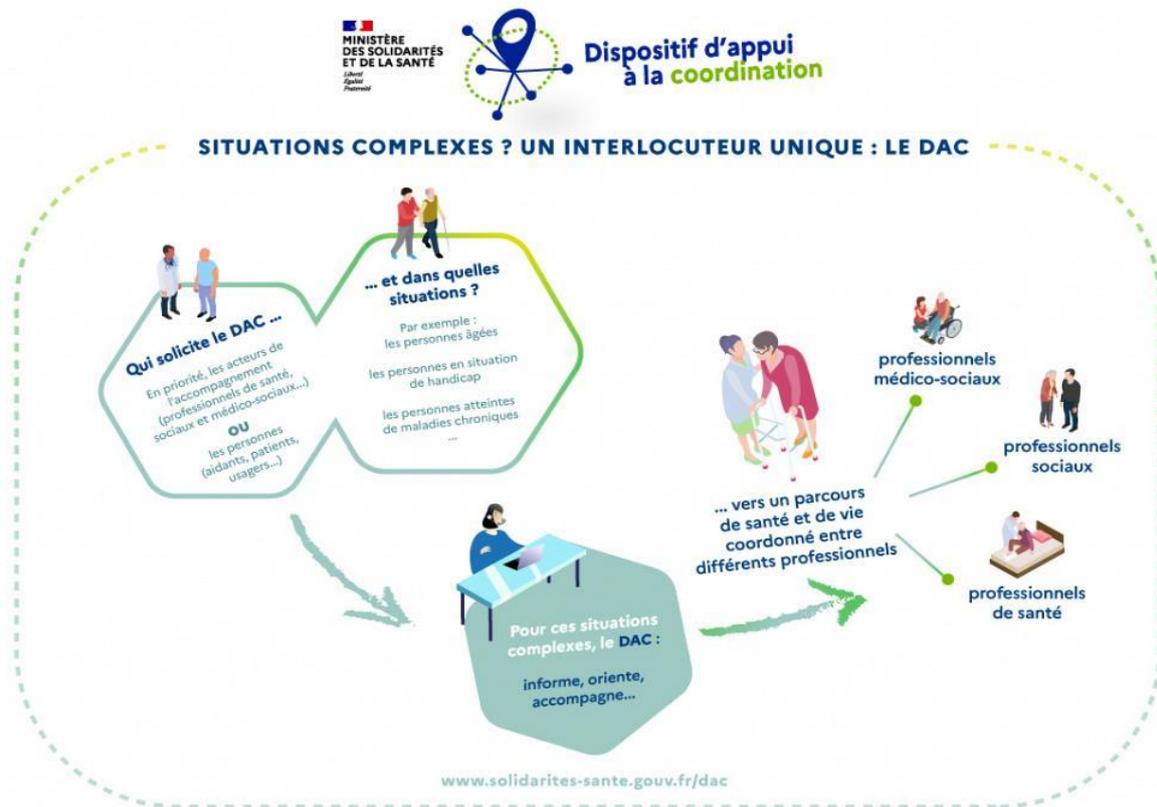
Les consultations médicales infantiles permettent le suivi médical de votre enfant, la pratique des vaccinations mais aussi un soutien dans votre rôle de parents au quotidien. Elles sont proposées par les médecins et les puéricultrices de la Protection Maternelle et Infantile sur 40 lieux dans le département. Si besoin, les équipes de la PMI se déplacent aussi à votre domicile !

Le Service autonomie

Les coordonnateurs autonomie vous informent sur les droits et prestations liés au maintien à l'autonomie, sur les services et les établissements présents sur le territoire, sur les dispositifs d'aide aux proches aidants.

Ils vous orientent également vers les professionnels et organismes compétents, vous aident dans la réalisation de vos démarches administratives (constitution de dossiers d'aides financières, réalisation de démarches en ligne...)

ACTION SOCIALE



MISSION DE LA DAC

Les dispositifs d'appui à la coordination viennent prioritairement en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés.

Ils permettent d'apporter des réponses davantage adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé. Ils sont au service de tous les professionnels du territoire, qu'il s'agisse :

- des professionnels de santé de ville, libéraux ou salariés
- des personnels des établissements de santé publics, privés et HAD
- des professionnels de l'ensemble du champ social et médico-social.

Les DAC peuvent également répondre aux demandes des personnes et de leurs aidants et ainsi faciliter leur parcours en apportant une réponse coordonnée à l'ensemble de leurs besoins. Notamment les DAC intégrant des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) qui pourront continuer ce service.

INFORMATIONS LOCALES



FOOD TRUCK

DÉLICE PIZZA

Depuis le 16 mai 2024 – Le jeudi soir de 17h30 à 21h00 face à la boulangerie.



Nouveau

MARCHÉ DE BALANZAC

NATH LÉGUMES

LE DIMANCHE MATIN



Appel à producteur

Depuis le départ de notre vendeur d'huitres, le marché se retrouve dépourvu. Si vous êtes poissonnier, producteur et que vous souhaitez compléter votre semaine par un petit marché !!

Merci de nous contacter au 05.46.94.72.30

BALANZAC
FOIRE AUX PUCES

Parking salle polyvalente

DIMANCHE 18 AOUT 2024

Marché fermier

Restauration sur place (buvette – grillades – frites)
En soirée : Eclades de moules

Réservation à la mairie au 05.46.94.72.30 - A partir de 6 h 30 (2,50€ le ml)

REPAS ECLADE DU DIMANCHE 18 AOUT 2024

Pour la bonne organisation, veuillez S.V.P nous retourner le coupon-réponse avant le
LUNDI 12 AOUT 2024
Au secrétariat de la mairie

Joignez votre règlement, les chèques doivent être libellés à l'ordre du **Trésor Public**

Menu :

**Sangria, Melon – Jambon de pays, Eclades de moules, Fromage et dessert, Apéritif et vin
compris**

PREVOIR VOS COUVERTS

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser
A la Mairie au 05.46.94.72.30

✕

COUPON REPONSE

NOMPrénom

Nombre de personnes : _____

Nombre d'adultes _____ x 20 € = _____ €

Nombre d'enfants _____ x 10 € = _____ €

TOTAL _____ €

A VOS AGENDAS



Les Gaillardes, troupe de théâtre itinérante à vélo proposent un atelier qui met en lien le théâtre et l'environnement.

Pour créer leur spectacle, les Gaillardes s'inspirent des lieux et des problématiques qui les traversent.

Les participants sont invités après quelques jeux théâtraux en groupes à se plonger dans l'histoire d'un lieu ou d'une particularité du patrimoine local et à trouver collectivement comment la mettre en scène.

Cet atelier est intergénérationnel, venez en famille ou entre amis tenter de créer collectivement et joyeusement un mini-spectacle d'1 ou 2 minutes par groupe que nous nous présenterons à la fin de l'atelier.

>>> INFOS PRATIQUES <<<

* Sur inscription, sur la billetterie en ligne www.saujon.fr ou dans les offices de tourisme du pays royannais.

Jazz & Bass



Du 24 au 25 août 2024 au Château de la Vallade à Saint-Porchaire.
Henri Texier Trio - Sélène Saint Aimé Trio - Frédéric Borey "Butterflies" Trio - Paris Paname
- Diego Imbert Quartet - Philippe Monge (contrebasse)
Concerts - Masterclasses - Exposition de Luthiers - Ateliers de rencontre - Stage de Contrebasse - Foodtruck

Spectacle - Souvenirs de Saltimbanques



Dans ce spectacle musical inclassable et atypique, Mike & Riké vous invitent à vous plonger avec eux dans les souvenirs souvent drôles et parfois émouvants de leur folle aventure. **Le 09 novembre 2024 à Balanzac.**

CE NOUVEAU PROJET, ON LE CONSTRUIT PAS A PAS, AVEC NOS PROPRES MOYENS, EN VERSION ARTISANALE ET EN Y METTANT TOUT NOTRE CŒUR. ET PUIS, ON LE CONSTRUIT AVEC VOUS, GRACE A VOS RETOURS, VOS ENCOURAGEMENTS, LE BOUCHE-A-OREILLE QUE VOUS FAITES NAITRE ET QUI PERMET DE FAIRE CONNAITRE CETTE NOUVELLE AVENTURE.

A VOS AGENDAS

Samedi 12 octobre 2024
SAINT PORCHAIRE



RANDO SANTÉ

RDV SALLE DES FÊTES

5 KM / 5 €
-12 ANS / DON LIBRE

Marche rose avec les étudiants de l'Institut de formation aux métiers de la santé - Quiz santé sur le parcours
2 départs de marche : 10h30 et 15h00

A VOIR SUR PLACE 10H-18H

Marché de créatrices, productrices
Exposition "Portraits de femmes"
Animations, tombola, buvette et restauration



Territoires Nouvelle-Aquitaine

CONCOURS Photographie

TOUS ACTEURS POUR NOS TERRITOIRES

01 JUILLET
30 SEPTEMBRE
2024



INSCRIPTIONS

MAIF
Miramont-de-Guyonne

BELHARRA
Food & Wine
Epicaria Box

CREUSE
développement

LA LIGUE
CONTRE LE CANCER

Aux feuilles volantes

territoiresnouvelleaquitaine.fr

LES TROPHÉES COEUR DE SAINTONGE

2024 - 3ème édition

Particuliers
Associations
Entreprises

Vous avez un talent, réalisé une action ou créé quelque chose d'original ou innovant !

DÉPÔT DES CANDIDATURES jusqu'au (17) novembre 2024

À VOTRE MAIRIE OU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INSCRIPTION GRATUITE

Dossier d'inscription et règlement sur coeurdesaintonge.fr ou sur simple demande au 05.46.95.35.83 - contact@coeurdesaintonge.fr

Carte cadeau de 50 €
Trophée
Entrées sur sites de visite




Sport **Écologie Environnement** **Innovation Entrepreneuriat** **Culture Art** **Citoyenneté Solidarité Bénévolat**



MARCHÉ DE CRÉATRICES, PRODUCTRICES...
De nombreux stands à découvrir !!

EXPOSITION PHOTOS

OCTOBRE ROSE

RANDO SANTÉ
2 départs avec quiz (10h30 et 15h)
5 € minimum / don libre - 12 ans

STANDS PRÉVENTION SANTÉ
Ateliers, autopalpation, nutrition, dépistage...

ANIMATIONS, BUVETTE ET RESTAURATION

TOMBOLA

SAMEDI 12 OCT.
10h - 18h

Salle des fêtes Saint-Porchaire

CONTACT
CDC Cœur de Saintonge - 05.46.95.35.83
contact@coeurdesaintonge.fr

L'intégralité des bénéfices sera reversée à des associations œuvrant dans la lutte contre le cancer.
Octobre Rose est un événement organisé dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.



LES TRANSPORTS

Horaires

VALABLES DU 06/07/24 AU 01/09/24

PLUS D'INFORMATION : 0970 870 870 APPEL NON SURTAXE
Le centre d'appels répond du lundi au samedi de 8h à 19h (hors jours fériés)

CARS RÉGIONAUX
LIGNE
8
devient 171
à partir
du 02/09/2024

Horaires

VALABLES DU 06/07/24 AU 01/09/24

PLUS D'INFORMATION : 0970 870 870 APPEL NON SURTAXE
Le centre d'appels répond du lundi au samedi de 8h à 19h (hors jours fériés)

CARS RÉGIONAUX
LIGNE
8
devient 171
à partir
du 02/09/2024

SAINTES → SAINT-PIERRE-D'OLÉRON

		Lundi au samedi			Dimanche et jours fériés	
SAINTES	Gare SNCF	09:30	13:45	18:15	09:00	17:30
	Gare Routière	09:40	13:55	18:25	09:10	17:40
	Institut Notre Dame (1)	09:43	13:58	18:28	09:13	17:43
	Hôpital A. Paré (2)	09:45	14:00	18:30	09:15	17:45
	Champagne Saint Georges (3)	09:49	14:04	18:34	09:19	17:49
LA CLISSE	Mairie de La Clisse	09:59	14:14	18:44	09:29	17:59
CORME-ROYAL	Ecole de Corme Royal	10:05	14:20	18:50	09:35	18:05
BALANZAC	Ecole de Balanzac	10:08	14:23	18:53	09:38	18:08
NANCRAS	Rue de Saintonge	10:13	14:28	18:58	09:43	18:13
SAINTE-GEMME	Ferme de Magné	10:16	14:31	19:01	09:46	18:16
LE GUA	Cadeuil	10:20	14:35	19:05	09:50	18:20
SAINST-JUST-LUZAC	ZA des Quatre Moulins	10:30	14:45	19:15	10:00	18:30
MARENNES-HIERS-BROUAGE	Brassens (4)	10:36	14:51	19:21	10:06	18:36
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	Porte d'Ors	10:56	15:11	19:41	10:26	18:56
DOLUS-D'OLÉRON	Les Chasserries	11:06	15:21	19:51	10:36	19:06
	Parc Aquatique Iléo	11:12	15:27	19:57	10:42	19:12
SAINST-PIERRE-D'OLÉRON	Gare Routière de Saint-Pierre-d'Oléron	11:27	15:42	20:12	10:57	19:27

(1) Desserte du Cours Maréchal Leclerc, de la Zone Commerciale et du Centre Aquatique.
(2) Desserte du Centre Hospitalier de Saintonge.
(3) Desserte de la Zone Commerciale Parc Atlantique les Côteaux.
(4) Arrêt déplacé sur la place Brassens de Marennes-Hiers-Brouage pendant la durée d'aménagement du nouvel arrêt.
Aire de covotage à proximité de l'arrêt.
Point de vente à proximité de l'arrêt.

2. TRANSPORT À LA DEMANDE : Horaires sur réservation obligatoire. Réservez la veille de votre déplacement avant 17 h, pour un transport du mardi au vendredi. Jusqu'à vendredi 17 h pour un transport le week-end et lundi. Pour se renseigner ou réserver, veuillez télécharger l'application Transport RNA (disponible gratuitement sur les stores Android ou iOS) ou contacter le service téléphonique au : **0970 870 870** - APPEL NON SURTAXE.

Le centre d'appels répond du lundi au samedi de 8h à 19h, Hors jours fériés. Tickets vendus à bord par le conducteur.

Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars et transports à la demande.

Cet été avec les Estivales, partez à la découverte de votre région.
Plus d'info sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

ZENBUS, VOTRE CAR EN TEMPS RÉEL

FLASHEZ le QR Code de votre ligne.

Jours fériés : Dimanche 14 juillet et jeudi 15 août 2024.

Nos cars régionaux sont équipés d'un système billettique financé par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Europe.

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

SAINT-PIERRE-D'OLÉRON → SAINTES

		Lundi au samedi			Dimanche et jours fériés	
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	Gare Routière de Saint-Pierre-d'Oléron	09:30	13:30	19:30	09:30	18:00
DOLUS-D'OLÉRON	Parc Aquatique Iléo	09:45	13:45	19:45	09:45	18:15
	Delidon	09:51	13:51	19:51	09:51	18:21
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	Porte d'Ors	10:01	14:01	20:01	10:01	18:31
MARENNES-HIERS-BROUAGE	Brassens (1)	10:21	14:21	20:21	10:21	18:51
SAINST-JUST-LUZAC	ZA des Quatre Moulins	10:28	14:28	20:28	10:30	19:00
LE GUA	Cadeuil	10:38	14:38	20:38	10:40	19:10
SAINTE-GEMME	Ferme de Magné	10:42	14:42	20:42	10:44	19:14
NANCRAS	Place de la Fontaine	10:45	14:45	20:45	10:47	19:17
BALANZAC	Ecole de Balanzac	10:51	14:51	20:51	10:53	19:23
CORME-ROYAL	Ecole de Corme-Royal	10:54	14:54	20:54	10:56	19:26
LA CLISSE	Mairie de La Clisse	10:59	14:59	20:59	11:01	19:31
	Champagne St-Georges (2) SVP	11:09	15:09	21:09	11:11	19:41
	Hôpital A. Paré (3) SVP	11:13	15:13	21:13	11:15	19:45
	Institut Notre Dame (4) SVP	11:15	15:15	21:15	11:17	19:47
	Gare Routière	11:18	15:18	21:18	11:20	19:50
SAINTES	Gare SNCF	11:28	15:28	21:28	11:30	20:00

(1) Arrêt déplacé sur la place Brassens de Marennes-Hiers-Brouage pendant la durée d'aménagement du nouvel arrêt.
(2) Desserte de la Zone Commerciale Parc Atlantique les Côteaux.
(3) Desserte du Centre Hospitalier de Saintonge.
(4) Arrêt desservi à la demande auprès du conducteur dès la montée.
Aire de covotage à proximité de l'arrêt.
Point de vente à proximité de l'arrêt.

2. TRANSPORT À LA DEMANDE : Horaires sur réservation obligatoire. Réservez la veille de votre déplacement avant 17 h, pour un transport du mardi au vendredi. Jusqu'à vendredi 17 h pour un transport le week-end et lundi. Pour se renseigner ou réserver, veuillez télécharger l'application Transport RNA (disponible gratuitement sur les stores Android ou iOS) ou contacter le service téléphonique au : **0970 870 870** - APPEL NON SURTAXE.

Le centre d'appels répond du lundi au samedi de 8h à 19h, Hors jours fériés. Tickets vendus à bord par le conducteur.

Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars et transports à la demande.

Cet été avec les Estivales, partez à la découverte de votre région.
Plus d'info sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

ZENBUS, VOTRE CAR EN TEMPS RÉEL

FLASHEZ le QR Code de votre ligne.

Jours fériés : Dimanche 14 juillet et jeudi 15 août 2024.

Nos cars régionaux sont équipés d'un système billettique financé par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Europe.

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

BORNES RECHARGES ELECTRIQUE

COMMENT UTILISER LE SERVICE DE RECHARGE ?



AVANT D'ARRIVER À LA BORNE

OBTENIR UN BADGE

- Créez votre compte gratuitement sur charge.freshmile.com
- Commandez votre badge pour seulement 4,99 €
- Sans frais d'abonnement
- Livraison sous 3 à 5 jours ouvrés

L'achat d'un badge est optionnel. Si vous possédez un smartphone, téléchargez l'application Freshmile et rechargez votre véhicule partout en France.

RECHARGER SANS COMPTE SUR MOBILE

- Trouvez l'autocollant apposé sur la borne
 - Ouvrez le navigateur web de votre smartphone
 - Tapez le lien «fn inscrit» sur l'autocollant
- Exemple : fn.freshmile.com

- Ou
- Ouvrez une application de lecteur de QR Code
 - Trouvez le QR Code apposé sur la borne
 - Scannez

Si la borne est payante :

- Donner une autorisation de paiement par carte bancaire

CONNAÎTRE L'ÉTAT DES BORNES EN TEMPS RÉEL

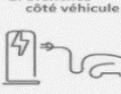
Accédez à la carte

- Via un navigateur web en tapant charge.freshmile.com/map

- Ou
- Via l'application mobile Freshmile
 - Vérifiez le tarif et assurez-vous que votre solde est suffisant

DÉMARRAGE

1. Branchez côté véhicule



2. Identifiez-vous



3. Branchez côté borne



ARRÊT

1. Badgez



2. Débranchez côté borne



Débranchez côté véhicule



Plus d'informations sur freshmile.com



LES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE SITUÉES SUR ST PORCHAIRE ET PORT D'ENVAUX SONT OPÉRATIONNELLES !

RECETTE

Flan pâtissier aux noix et pommes

Difficulté : Bio : Local :
 Temps : Label : Fait maison :

pour 10 convives Adolescents - 175 gr.



Ingrédients	Quantité
- Oeuf frais - Entier bio brut	3.000 <i>piece</i>
- Oeuf frais - Entier bio brut	1.000 <i>piece</i>
- Lait entier bio cuit sous vide	0.750 <i>litre</i>
- pommes bio brut	0.400 <i>kg</i>
- farine T80 déshydraté	0.100 <i>kg</i>
- Sucre de canne bio blond brésil déshydraté	0.070 <i>kg</i>
- Fécule de maïs bio déshydraté	0.070 <i>kg</i>
- Beurre doux brut	0.054 <i>kg</i>
- Sucre de canne bio blond brésil déshydraté	0.050 <i>kg</i>
- Fécule de maïs bio déshydraté	0.040 <i>kg</i>
- Noix bio déshydraté	0.015 <i>kg</i>

Progression de la recette

Pour la pâte : 1 œuf, 50 g de sucre, 70g de fécule, 100g de farine et 54 g de beurre. Réaliser une pâte sucrée aux noix : Crémier beurre et sucre, ajouter les œufs tempérés, mélanger noix hachées et fécule, ajouter ce mélange au beurre, puis la farine..

Pour le flan : 3 œufs, 0.750 de lait, 0.060 de sucre, 0.040 de fécule.

Appareil à flan : Mélanger œufs, amidon. Verser la lait bouillant et faire cuire jusqu'à ébullition. Couper la pommes épluchées en dés et la faire cuire sans coloration.

Ajouter à l'appareil.

Prévoir 1 kg de pâte pour une plaque gastro 5/1 Verser sur les plaques gastro avec pâte au noix. Environ 3 litres d'appareil par plaque. Cuire à 180 pendant 45 min

Grammage portion (1 pers.) : 175 g
Coût portion (1 pers.) : 0.41 €

Valeurs nutritionnelles :

Protéines : 6.32 g	Energie : 231.76 Kcal
Lipides : 10.41 g (dont ajoutés : 4.74 g)	968.76 Kj
Glucides : 28.21 g (dont sucres : 18.62 g)	Calcium : 121.76 mg
P / L : 0.61	Sel : 167.18 mg

Données environnementales :

Facteur environnemental :	0.01 mPt/kg
Indice carbone :	0.08 kg CO2 eq/kg

Allergènes :

- Présence : gluten, oeufs, lait, coque.
- Trace : aucun

